



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Adresses CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-03

2023-12
198

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 5 décembre 2023, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents la maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Est aussi présent Monsieur Claude Morin, Adm.A., c.C.M.C., directeur général et greffier-trésorier par intérim.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que rédigé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE du 7 novembre 2023
 - 3.2 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE du 21 novembre 2023
- 4 - MOT DU MAIRE
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - GESTION DES SERVICES
 - 6.1 - Embauche par contrat / ENTRETIEN DE LA PATINOIRE
 - 6.2 - Embauche / EMPLOYÉ À TEMPS PARTIEL / entretien
 - 6.3 - Embauche - PRÉPOSÉE À LA SAAQ
 - 6.4 - Embauche - DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER - TRÉSORIER
- 7 - FINANCES
 - 7.1 - Adoption des dépenses du mois de novembre 2023
 - 7.2 - Dons et commandites
 - 7.2.1 - Demande de contribution / L'Arche du printemps
 - 7.2.2 - Demande de contribution / Bal des finissants - École secondaire Dina-Bélanger
 - 7.2.3 - Demande de contribution / Album des finissants - École secondaire Saint-Damien
 - 7.3 - Financement et subventions
 - 7.4 - Avis de motion - Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour les services municipaux
 - 7.5 - Avis de motion - Modification du règlement de tarification des biens et services.
 - 7.6 - Avis de motion - Présentation des prévisions budgétaires 2024
 - 7.7 - Déclaration annuelle d'intérêts pécuniers des élus
- 8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



N° de résolution
ou annotation

- 8.1 - Dépôt des permis et certificats de novembre 2023
- 8.2 - Demande de dérogation mineure / 125 Bernard-Dumont Est
- 8.3 - Demande de dérogation mineure / 208 Bernard-Dumont Est
- 8.4 - Demande de démolition en zone PIIA / 32, rue Principale
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1 - Dépôt du rapport mensuel de novembre de la sécurité publique et des incendies
 - 9.2 - Abrogation - Résolution 2021-03-31
- 10 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
 - 10.1 - Dépôt du rapport mensuel du mois de novembre 2023 des travaux publics
 - 10.2 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Entretien et déneigement des chemins municipaux
 - 10.3 - Adjudication de contrat / contrat public SEAO / Offre de services professionnels / Entreprise de construction pour le garage municipal
 - 10.4 - Résolution / Plan d'intervention sur les routes municipales / PAVL - volet entretien du réseau
- 11 - LOISIRS-TOURISME
 - 11.1 - Rapport mensuel du service des loisirs
 - 11.2 - Résolution pour une demande de dépôt d'une demande de subvention « mise en place des jardins communautaires »
- 12 - LÉGISLATION
 - 12.1 - Adoption: Règlement portant sur la sécurité publique et protection des personnes et des propriétés.
 - 12.2 - Résolution: vente pour taxes
- 13 - VARIA
- 14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE du 7 novembre 2023

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE du 21 novembre 2023

Une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12
199

2023-12
200



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Adresses CCL (4 16) 685-2775 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-12
201

2023-12
202

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - MOT DU MAIRE

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

1. Une citoyenne demande au conseil s'il serait possible de s'assurer que les activités commerciales au bureau de la Promutuel assurances soient augmentées afin de s'assurer que la succursale demeure ouverte.
2. Une citoyenne demande si des actions sont en cours ou si celles déjà faites ont porté fruits afin que les locaux de la clinique médicale soient ouverts pour offrir des services idéalement médicaux mais qui pourraient aussi être aussi d'autres types comme dentiste, infirmerie, etc.

Questions du public par courriel / courrier:

1. Aucune

Suivi aux questions de la dernière séance:

Les questions posées à la dernière séance ont été répondu lors de la rencontre avec le citoyen au bureau municipal le 17 novembre dernier.

6 - GESTION DES SERVICES

6.1 - Embauche par contrat / ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

ATTENDU le désir de la municipalité d'offrir un service de patinoire durant la période hivernale;

ATTENDU l'intérêt pour cette activité des citoyens;

ATTENDU la difficulté de trouver des ressources pour ce travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCEPTER** d'embaucher M. Michel Lacroix par contrat de travailleur autonome;
- **DE PROCÉDER** à l'adjudication du contrat de gré-à-gré pour l'entretien des patinoires pour la saison 2023-2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 - Embauche / EMPLOYÉ À TEMPS PARTIEL / entretien

ATTENDU le désir de la municipalité d'offrir un service d'entretien et de montage de salles certains bâtiments municipaux;

ATTENDU l'intérêt pour ce service et le besoin d'entretien de nos salles;

ATTENDU la difficulté de trouver des ressources pour ce travail;



N° de résolution
ou annotation

2023-12
203

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCEPTER d'embaucher M. Gino Dubreuil comme employé d'entretien à temps partiel;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 - Embauche - PRÉPOSÉE À LA SAAQ

ATTENDU le désir de la municipalité d'offrir un service au point de service de la SAAQ;

ATTENDU l'intérêt pour ce service et le besoin de réouvrir la succursale;

ATTENDU la difficulté de trouver des ressources qualifiées pour ce travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCEPTER d'embaucher Madame Claudine Baron comme employée temps plein à la SAAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12
204

6.4 - Embauche - DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER -TRÉSORIER

ATTENDU QUE le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ière) de la Municipalité était vacant suite au départ de M. Frédéric Corneau;

ATTENDU la nécessité de combler ce poste clé au sein de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a mis en place un processus afin de procéder à l'embauche d'une nouvelle personne pour occuper lesdites fonctions à la Municipalité;

ATTENDU QUE les étapes du processus de recrutement ont été réalisées en toute conformité soit l'affichage public du poste, l'établissement des exigences et des critères de sélection, les entrevues avec les candidats présélectionnés, le passage du questionnaire de mobilisation et de performance organisationnelle ainsi que l'analyse de leurs résultats;

ATTENDU QUE monsieur Claude Morin assure l'intérim de ce poste depuis le départ de M. Corneau et qu'il possède amplement les qualifications requises pour ce type d'emploi;

ATTENDU QUE suite à ce processus d'embauche, le comité de sélection accompagné de la Firme Kaléi, ressources humaines recommande l'embauche de Monsieur Claude Morin, à titre de directeur général et greffier-trésorier, et ce, à compter du 6 décembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont

- D'AUTORISER l'embauche de Monsieur Claude Morin, à titre de directeur général et greffier-trésorier, et ce, à compter du 6 décembre 2023 ;
- D'AUTORISER Monsieur Richard Thibault, Maire, à signer un contrat à durée indéterminé énumérant les conditions d'emploi relatifs au poste mentionné aux présentes ainsi que les fonctions supplémentaires liées aux travaux publics.



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 693-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-12
206

2023-12
207

7 - FINANCES

7.1 - Adoption des dépenses du mois de novembre 2023

ATTENDU QU'une copie de la liste des comptes du mois de novembre 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses de novembre payées par le greffier-trésorier par intérim et d'autoriser le paiement des comptes au montant 115 604.75\$

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 - Dons et commandites

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2.1 - Demande de contribution / L'Arche du printemps

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de « L'Arche du printemps, demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne de financement annuelle;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée est selon la volonté de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà contribué par le passé à cet organisme offrant des services sur notre territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 100\$ afin de soutenir la campagne de financement annuelle de L'Arche du printemps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.2 - Demande de contribution / Bal des finissants - École secondaire Dina-Bélanger

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de « L'École secondaire Dina-Bélanger » dans le cadre du financement du bal des finissants;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée est selon la volonté du conseil de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà contribué par le passé à ce type de financement étant donné que certains résidents y dirigent leurs enfants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy



N° de résolution
ou annotation

2023-12
208

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 100\$ afin de soutenir la campagne de financement du bal des finissants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.3 - Demande de contribution / Album des finissants - École secondaire Saint-Damien

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de « l'école secondaire de Saint-Damien » demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne de financement de l'album;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée est selon la volonté de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà contribué par le passé à cet organisme étant donné que certains résidents y dirigent leurs enfants

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 100\$ afin de soutenir la campagne de financement annuelle pour l'album des finissants de l'école secondaire de Saint-Damien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 - Financement et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Lors du mois de novembre, l'équipe a notamment travaillé sur les programmes suivants:

- Programme de soutien aux initiatives en loisir et en sport (2 500\$) - en attente de la réponse
- Programme ÉcoPerformance, transition énergétique (22 000\$) - montant reçu
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) (135 000\$) - en attente de la réponse
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang et rang du Sault (3 200 000\$) - en attente de la réponse
- Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) (125 000\$) - en attente du remboursement
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM) (425 000\$) - en préparation de dépôt
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (800 000\$) - programmation des travaux en cours
- Programme de soutien financier pour l'accueil des nouveaux arrivants, (1 000\$) - en attente de la réponse
- Programme d'aide à l'embauche d'étudiant, (22 500\$) - en préparation de dépôt
- Fonds d'accessibilité aux infrastructures publics, (300 000\$) - en préparation de dépôt
- Fonds d'amélioration des infrastructures de loisirs, (80 000\$) - en préparation de dépôt
- Programme d'aide de mise en valeur du territoire, jardins communautaires, (10 000\$) - en attente de la réponse



N° de résolution
ou annotation

- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (700 000\$) - en préparation de dépôt

L'ensemble des travaux de financement serviront les besoins de la municipalité et de ces citoyens et représentent une contribution potentielle maximale de

Les travaux de demandes de subventions durant les mois d'octobre et de novembre offrent un potentiel monétaire de 6 023 000\$

7.4 - Avis de motion - Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour les services municipaux

Avis de motion est, par la présente, donné par Madame Tonia Despont, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée, le règlement no. 2024-001 intitulé :

« Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2024 »,

tel que lu et reproduit au registre des règlements de la Municipalité.

7.5 - Avis de motion - Modification du règlement de tarification des biens et services.

Avis de motion est, par la présente, donné par Monsieur Éric Trudel, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée, le règlement no. 2024-002 intitulé :

« Règlement de tarification des biens et services pour l'exercice financier 2024 »,

tel que lu et reproduit au registre des règlements de la Municipalité.

7.6 - Avis de motion - Présentation des prévisions budgétaires 2024

Avis de motion est, par la présente, donné par Monsieur Claude Morin, qu'il sera présenté en séance extraordinaire du 19 décembre 2023, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 de la Municipalité.

7.7 - Déclaration annuelle d'intérêts pécuniers des élus

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums municipaux, le directeur général et greffier-trésorier atteste et dépose au conseil la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil et du Maire.

Le directeur général et greffier-trésorier effectuera la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans les délais prescrits.

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Dépôt des permis et certificats de novembre 2023

Neuf (9) permis et autorisations ont été émis au cours du mois de novembre dont:

- Un (1) d'agrandissement
- Deux (2) de rénovation
- Un (1) d'addition de bâtiment
- Un (1) d'abatage d'arbres
- Quatre (4) de feu / brûlage.



N° de résolution
ou annotation

2023-12
210

8.2 - Demande de dérogation mineure / 125 Bernard-Dumont Est

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour réaliser les travaux suivants:

- Agrandissement du bâtiment principal dans la zone d'exclusion à partir de la ligne de lot
- Rénovation du bâtiment
- Démolition d'un vieux cabanon dans la zone de protection du lac (bande végétalisée)

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable sous condition du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 27 novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** la demande de PIIA concernant les travaux énumérés aux présentes, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour le 125, Bernard-Dumont Est, le tout sous condition de recevoir une lettre signée du voisin acceptant que la zone d'exclusion soit moindre que le règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 - Demande de dérogation mineure / 208 Bernard-Dumont Est

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour réaliser les étapes et travaux suivants:

- Obtention d'un permis de lotissement pour permettre l'agrandissement de la résidence et du terrain actuel
- Le lot actuel est en superficie dérogatoire
- Obtention à la suite de la dérogation des permis requis à la rénovation

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable sous condition du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 27 novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** la demande de dérogation mineure concernant le lotissement d'un lot dérogatoire afin de rendre celui-ci conforme.
- **D'ACCORDER** le permis de rénovation pour l'agrandissement dans les marges sous condition que l'installation septique soit mise aux normes selon la réglementation liée au nouveau bâtiment, le tout appuyé par un ingénieur certifié.

Tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour le 208, Bernard-Dumont Est

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Adresses CCL (418) 693-2175 / 1-800-463-4576 — M-03

2023-12
212

8.4 - Demande de démolition en zone PIIA / 32, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de démolition s'avère nécessaire pour réaliser les travaux en zone PIIA au 32, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de Saint-Raphaël, au ministère de la Culture et des Communications ainsi que de la Commission pour la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité sous condition des autorisations des autres instances concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** la demande de démolition concernant le 32, rue Principale, le tout sous conditions de recevoir une lettre confirmant la même autorisation des deux (2) autres organisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 - Dépôt du rapport mensuel de novembre de la sécurité publique et des incendies

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de novembre 2023 du directeur de la sécurité publique et des incendies.

9.2 - Abrogation - Résolution 2021-03-31

ATTENDU que la résolution 2021-03-31 confiait un mandat à durée indéterminée à la firme d'avocats Morency;

ATTENDU que le mandat était de conserver un dossier ouvert en prévision de diverses demandes et litiges avec un citoyen;

ATTENDU que le mandat toujours actif n'est plus requis et que celui-ci génère des frais continus;

ATTENDU qu'une communication constructive et directe a été rétabli et que le citoyen collabore activement et positivement avec la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ABROGER** le mandat défini à la résolution 2021-03-31 et de mettre fin aux suites légales de ce dossier afin d'éviter des frais supplémentaires à la Municipalité et à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

10.1 - Dépôt du rapport mensuel du mois de novembre 2023 des travaux publics



2023-12
213

N° de résolution
ou annotation

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de novembre 2023 du directeur du service des travaux publics.

10.2 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Entretien et déneigement des chemins municipaux

ATTENDU que dans un souci d'efficacité et de sécurité et afin d'éviter ultimement une surcharge de travail aux équipes municipales dédiées au déneigement de la Municipalité, la Municipalité a jugé bon de fractionner son territoire et d'offrir à contrat une partie de son territoire à une entreprise de déneigement locale;

ATTENDU que dans un souci d'équité, la municipalité a procédé à un appel d'offres-sur-invitation auprès des entrepreneurs en déneigement de Saint-Raphaël;

ATTENDU que suite à la réception de deux (2) soumissions soit:

- Domaine SK à un montant de 29 471\$ par année, pour 3 ans.
- Gestion Jérôme Martineau à un montant de 24 950\$ pour l'an 1, 26950\$ pour l'an 2 et 28950\$ pour l'an 3.

ATTENDU que le conseil suggère de retenir les options « années supplémentaires » et ceux-ci ont votés à l'unanimité pour l'adjudication du contrat avec les options;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** l'adjudication d'un contrat de déneigement du secteur du Lac-aux-Canards (rue du Lac-aux-Canards et Bernard-Dumont Est et Ouest à Gestion Jérôme Martineau pour 3 ans selon les modalités de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12
214

10.3 - Adjudication de contrat / contrat public SEAO / Offre de services professionnels / Entreprise de construction pour le garage municipal

ATTENDU l'état actuel du garage municipal qui nécessite des réparations afin d'être conforme et de retirer la roulotte en location sur place;

ATTENDU qu'il faut mettre en place un lieu de repos, de repas et de rencontre pour l'équipe de travail incluant toilettes et bureau le tout selon les normes applicables pour ce type d'installation;

ATTENDU une subvention à recevoir de pouvant couvrir les coûts de 60% à 80% du montant admissible de 425 000\$ dans le cadre du PRACIM;

ATTENDU les prix obtenues de cinq (5) entreprises spécialisées par appel d'offres publiques (SEAO).

ATTENDU que l'architecte responsable au dossier confirme que chacun des cinq (5) soumissionnaires est conforme et il n'émet aucune réserve;

ATTENDU que le contrat serait octroyé avec la condition de recevoir la subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



2023-12
215 de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-12
216

- **D'ACCORDER** le contrat de rénovation du garage municipal à l'entreprise « Habitations Reno + » au montant de 300 415.43\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 - Résolution / Plan d'intervention sur les routes municipales / PAVL - volet entretien du réseau

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée en trois versement correspondant au total des frais;

ATTENDU QU' aucune autre source de financement n'a été demandé pour lesdits travaux;

ATTENDU que les travaux réalisés où les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PPA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'APPROUVER** les dépenses relativement aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11 - LOISIRS-TOURISME

11.1 - Rapport mensuel du service des loisirs

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois d'octobre 2023 du service des loisirs et culture de la municipalité.

11.2 - Résolution pour une demande de dépôt d'une demande de subvention « mise en place des jardins communautaires »

ATTENDU que la municipalité encourage le dialogue, le rapprochement interculturel, et tient à faire valoir l'apport positif de la culture urbaine;

ATTENDU que la municipalité met en valeur la contribution importante des citoyens et de leur choix de vie;

ATTENDU qu'elle favorise la réalisation d'activités pour souligner l'impact communautaire, les saines habitudes de vie et le développement de notre territoire;

ATTENDU que la municipalité souhaite élargir le concept de la diversité et de collaboration envers ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE DÉPOSER** une demande de subvention dans le cadre du « Soutien financier pour le développement d'infrastructure mettant en valeur le territoire municipal »



N° de résolution
ou annotation

2023-12
217

2023-12
218

- ET que Mme Édith Chabot soit autorisée comme représentante et signataire de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - LÉGISLATION

12.1 - Adoption: Règlement portant sur la sécurité publique et protection des personnes et des propriétés.

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de la présentation du premier projet. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, Monsieur le Maire demande au directeur général de résumer les articles modifiés par ce nouveau règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le projet de règlement 2023-006 et qu'il soit publié.
- **D'ENREGISTRER** et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité sous le #2023-06 et en conséquence, signé par le maire et le greffier-trésorier et déposé sous la garde de celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 - Résolution: vente pour taxes

CONSIDÉRANT les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ainsi que les articles 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales au 30 novembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1° que le directeur général soit autorisé à expédier un avis final aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 31 décembre 2023 pour le paiement complet incluant les intérêts courus.

2° que, lorsque cette date sera dépassée, le directeur général soit autorisé à expédier un avis recommandé de vente pour taxes non-payées, aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 8 mars 2024 pour le paiement complet incluant les intérêts courus.

3° à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la Municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables à l'année 2020 et 2021, et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.

4° qu'au moment de la mise en vente, le directeur général et greffier-trésorier et/ou la greffière-trésorière adjointe, soient autorisés par la Municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité, sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.



N° de résolution
ou annotation

2023-12
219

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

5° qu'une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soient transmis au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - VARIA

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public:

1. Possible de rencontrer le propriétaire du presbytère et voir quel sont les projets à venir et voir la possibilité de faire un projet sous peu?
 - Un suivi sera fait.
2. Est-ce que les nouveaux équipements de déneigement ont été achetés? Monsieur Morin confirme qu'ils ont été loués de façon à estimer correctement leur utilité et leur contribution dans les opérations des travaux publics.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20h36 heures

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A., c.C.M.C.
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., c.C.M.C., directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire



N° de résolution
ou annotation

[A large, faint blue scribble or signature mark is present in the center of the page.]

